

**Gagnon, Mélissa (DGÉES)**

---

**De:** Labrie-Ouellet, Marie-Pier <Marie-Pier.Labrie-Ouellet@transports.gouv.qc.ca> de la part de Berger, Yves <Yves.Berger@transports.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 7 décembre 2018 15:39  
**À:** Gagnon, Mélissa (DGÉES)  
**Cc:** Bédard, Gérard; Dion, Stéphane; Lachance, Michelle (DGBGI); Milot, Julie  
**Objet:** Projet de travaux d'urgence dans les secteurs de La Martinique et de Pointe-aux-Loups aux Îles-de-la-Madeleine  
**Pièces jointes:** Demande de soustraction.pdf



Bonjour,

Ce courriel constitue une demande officielle de soustraction de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour des interventions sur trois sites en milieu hydrique sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Cette soustraction en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement est requise en réponse aux forts épisodes d'érosion côtière sur des secteurs adjacents à la route 199. Ces foyers d'érosion menacent actuellement l'intégrité de la structure de la route et, par le fait même, la sécurité de ses usagers.


La lettre en pièce jointe décrit l'état de la situation et s'attarde aux éléments justifiant la soustraction de la procédure pour ces travaux. Un bilan photographique accompagne également la demande de soustraction et est accessible à partir du lien de téléchargement suivant : <https://we.tl/t-2jCtJzRzDd>.

Salutations,

Yves Berger, directeur général  
Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
Ministère des Transports  
92, 2<sup>e</sup> Rue Ouest, bureau 101  
Rimouski (Québec) G5L 8E6  
Téléphone : 418 727-4131  
Télécopieur : 418 727-3673  
Courriel : [yves.berger@transports.gouv.qc.ca](mailto:yves.berger@transports.gouv.qc.ca)

---

**Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.  
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et  
m'en aviser aussitôt. Merci!**

 **Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement!**

Rimouski, le 7 décembre 2018

Madame Mélissa Gagnon  
Directrice de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de travaux d'urgence des secteurs de La Martinique et de la  
Pointe-aux-Loups aux îles-de-la-Madeleine**

Madame,

L'automne 2018 a été marqué par de nombreuses tempêtes générant de l'érosion considérable sur les cordons littoraux (tomboles) des Îles-de-la-Madeleine. Cette succession de tempêtes maritimes a culminé avec la tempête de la fin novembre. Cette tempête est notamment caractérisée par un important creux barométrique et des vents soutenus de très forte intensité sur une période de plus de 40 heures consécutives.

Ces phénomènes météorologiques de forte magnitude ont généré des aléas côtiers d'érosion et de submersion hors normes dans l'archipel. Les effets de l'érosion sont observés dans plusieurs secteurs avec des reculs du trait de côte de plusieurs mètres. Les relevés terrain des dernières heures ont permis d'enregistrer des reculs atteignant 15 mètres par endroit sur des secteurs adjacents à la route 199.

Par ailleurs, l'érosion verticale des plages est également importante avec un démaigrissement marqué et généralisé des plages de l'archipel, notamment devant les sites vulnérables de la route 199. Ce démaigrissement des plages accentue la vulnérabilité de la route face aux tempêtes qui pourraient survenir à court terme, même si elles étaient de faible magnitude.

... verso

Le 18 octobre 2018, la dénomination du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a été modifiée pour : ministère des Transports. Dans un souci de protection de l'environnement et d'économie, le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant la précédente signature ministérielle.

De plus, l'assaut de ces tempêtes successives a fortement endommagé de nombreuses infrastructures de protection côtière comme des enrochements et des recharges de plage le long des sites de suivi de vulnérabilité de la route 199 du ministère des Transports (MTQ)

À plusieurs endroits, la route 199 est présentement directement exposée aux aléas côtiers et menace d'être endommagée ou même de céder. Le MTQ appréhende un sinistre si des interventions de protection ne sont pas déployées **à très court terme** et doit agir afin d'assurer le maintien de la mobilité advenant une nouvelle tempête durant la saison hivernale 2018-2019. Des travaux de stabilisation d'urgence doivent donc être réalisés.

En effet, la route 199 est l'unique lien routier entre les principales îles de l'archipel. La protection des berges adjacentes à cet axe routier est donc essentielle au maintien de la sécurité et de la mobilité de la population des Îles-de-la-Madeleine.

Actuellement, le MTQ a identifié trois secteurs critiques nécessitant des interventions immédiates sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ces sites d'intervention ont notamment été déterminés en mesurant la distance entre le trait de côte et la route, et en comparant ces mesures au taux de recul événementiel (recul pour une seule tempête basé sur les données d'érosion historiques et récentes).

Manifestement, les interventions d'urgence minimales permettant d'assurer l'intégrité de la route nationale et la sécurité de ses usagers excèdent le seuil d'assujettissement de 500 mètres linéaires sous la limite d'inondation de récurrence de deux ans du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Dans ce contexte, le MTQ demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de recommander au gouvernement la soustraction des interventions sommairement décrites ci-après de la procédure d'évaluation et d'examen sur l'environnement en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

### **Échéancier préliminaire**

Certaines interventions sur chacun des trois sites visés par le projet de décret devront être réalisées dans **les plus brefs délais**. Il s'agit de la mise en place d'une recharge de plage dans le secteur sud du site de La Martinique (F0103) sur un minimum de 200 mètres linéaires, de la réparation de l'enrochement du secteur F0108 de Pointe-aux-Loups et la réalisation d'une section de nouvel enrochement au site F0110 aux endroits où aucune marge de recul n'est possible sur une distance d'environ 200 mètres. Les travaux nécessaires dans les plus brefs délais figurent en caractère gras dans le tableau ci-joint.

La suite des travaux (voir la description préliminaire dans le tableau 1 en pièce jointe) débutera dès l'obtention des autorisations et devrait s'échelonner sur une période maximale d'un an. La majorité de ces travaux seront réalisés en décembre 2018 et au début de l'année 2019, selon la disponibilité des matériaux à court terme.

Les recharges sédimentaires aux sites F0108 et F0110 pourraient être réalisées durant la saison estivale ou automnale de 2019, si les conditions ne sont pas propices à court terme (conditions de glace, tempêtes, disponibilité des sables de dragage qui sont revalorisés dans les recharges).

La disponibilité des matériaux constitue un enjeu déterminant pour l'échéancier des travaux puisque l'essentiel de ceux-ci doit être importé par voie maritime depuis Belledune au Nouveau-Brunswick. Les conditions de navigation hivernale génèrent une incertitude sur l'échéancier précis des travaux qui demeurent néanmoins urgents. L'échéancier définitif devra donc être adapté en fonction de cette variable.

Un bilan photographique de la situation est fourni en soutien à cette demande et est accessible à partir du lien mentionné dans le courriel. Le tableau 1 ci-joint présente les sites d'intervention, la nature des dommages ainsi qu'un bref descriptif des interventions prévues (préliminaire).

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Berger', with a long horizontal flourish extending to the right.

Yves Berger

p.j. Tableau 1

**Tableau 1 – Synthèse de la situation et description préliminaire des interventions anticipées**

| <p><u>Localisation des sites d'intervention :</u><br/>Municipalité des Îles-de-la-Madeleine<br/>Plan d'eau :<br/>Golfe du Saint-Laurent</p> <p><b>Sites</b><br/>(coordonnées en WGS84)</p> | <p><b>Longueur des dommages dans les secteurs où la marge de recul justifie une intervention de protection pour l'hiver 2018-2019</b></p> | <p><b>Nature des dommages</b></p>   | <p><b>Interventions prévues</b><br/><b>*En caractère gras, les interventions à réaliser dans les plus brefs délais</b><br/>(préliminaire)</p>   |
|--|---|---|---|
| <p>F0103 - La Martinique :</p> <p>Début :<br/>47,33425 N,-61,933671 E<br/>Fin :<br/>47,335938 N, -61,932813 E</p>  | <p>400 mètres approximativement</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abaissement important du profil de plage;</li> <li>- Érosion complète de la recharge sédimentaire d'entretien effectuée à l'automne 2017 sur 200 mètres;</li> <li>- Érosion supplémentaire dans la dune naturelle;</li> <li>- Érosion sur plusieurs centaines de mètres au sud du site F0103.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Répétition de la recharge sédimentaire d'entretien, mais en doublant le volume de sédiments (20 000 tonnes).</b></li> <li>- La longueur totale de l'intervention va dépendre de la disponibilité en matériaux.</li> <li>- La longueur de l'intervention pourrait atteindre 400 mètres d'ici l'été 2019.</li> </ul>  |
| <p>F0108 – Pointe-aux-Loups, golfe Sud</p> <p>Début : 47,535473 N, -61,698688 E<br/>Fin : 47,5425 N, -61,684616 E</p>  | <p>1 250 mètres approximativement</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abaissement important du profil de plage;</li> <li>- Érosion importante de la dune au nord-est de l'enrochement du site F0108 (besoin en travaux d'urgence déclaré la semaine dernière);</li> <li>- Il y a eu de l'érosion supplémentaire au site des travaux d'urgence de façon semi-continue depuis la déclaration initiale;</li> <li>- L'enrochement du site F0108 (au sud-ouest du site des travaux d'urgence) a été lourdement endommagé et l'ouvrage était encore fortement convoité par les vagues de l'après-midi du 4 décembre 2018 (franchissement et érosion derrière l'ouvrage, surtout dans les brèches).<br/>4 brèches importantes à combler.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travaux de réparation d'enrochement dans les encoches ainsi qu'aux endroits présentant des bris afin d'assurer une protection sécuritaire du talus (plus aucune plage devant l'enrochement donc il est capital de maintenir l'enrochement actuel à court terme)</b></li> <li>- <b>Recharge sédimentaire au nord-est des travaux d'enrochement d'urgence réalisés la semaine du 26 novembre 2018 afin d'enfouir partiellement l'enrochement et prolonger la protection sur +/- 100 mètres vers le nord-est.</b></li> <li>- La longueur totale des interventions sur ce site pourrait atteindre 1 250 mètres d'ici l'été 2019.</li> </ul> |
| <p>F0110 – Pointe-aux-Loups, golfe Nord</p> <p>Début : 47,550946 N, -61,670245 E<br/>Fin : 47,555428 N,-61,663213 E</p>  | <p>600 mètres approximativement</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abaissement important du profil de plage;</li> <li>- Érosion complète de la recharge sédimentaire d'entretien effectuée à l'automne 2018 sur 200 mètres;</li> <li>- Érosion supplémentaire derrière la recharge;</li> <li>- Érosion de la dune naturelle sur l'ensemble du site ainsi qu'aux berges avoisinant celui-ci.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Enrochement là où la marge de recul est la plus faible (longueur à déterminer, mais de l'ordre de 200 mètres)</b></li> <li>- Des travaux d'enrochement et de recharge sédimentaire sont nécessaires sur la longueur complète du 600 mètres, mais une priorisation sera effectuée, en fonction de la disponibilité de matériaux. Il faut donc considérer que des travaux seront réalisés sur l'ensemble du 600 mètres d'ici la fin 2019.</li> </ul>  |